

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017**

**DÉLIBÉRATION N° 2017-39 : CONCLUSION DE MARCHÉS DE PARTENARIATS DE L'AGENCE  
AVEC DES ORGANISMES PUBLICS**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article L.131-9-1° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article R.131-28-7-6° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-03 du Conseil d'administration du 21 février 2017 portant délégations de pouvoir au Directeur général de l'Agence ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

## ARTICLE 1 :

Le Conseil d'administration approuve la conclusion par l'Agence d'un marché public de services relatifs à la recherche et au développement avec le BRGM, l'Ifremer, l'Ineris, l'Irstea et le LNE, portant partenariat au titre des actions 2018-2019 du Réseau de Surveillance Prospective de la qualité chimique des milieux aquatiques, pour un montant de 2,535 M€ TTC.

## ARTICLE 2 :

Le Conseil d'administration approuve la conclusion par l'Agence de l'avenant à la convention de coopération conclue avec le BRGM, portant sur les ajustements à apporter à cette convention au titre de l'année 2018, relatifs notamment à la mise en œuvre de la Banque nationale sur les prélèvements quantitatifs d'eau en France (BNPE) et sur l'élaboration et la mise en œuvre de la plateforme de diffusion des données d'observation de la qualité des eaux de surface en France (Naiades), pour un montant complémentaire de participation de l'Agence de 352 000 €.

Le Directeur général, chargé  
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président  
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN